

hannut actu

N° 136 - DÉCEMBRE 2020
Bulletin communal

→ ACTUALITÉ

Parce que 2020 s'en va
Parce que cet hiver on va cocooner
Parce que c'est chez le petit commerçant qu'on ira remplir notre cabas
Parce que c'est de chez nous, que nous aimerons et protégerons les nôtres
Parce qu'ensemble on est plus fort
Parce que l'on prend soin des autres
Parce qu'au printemps on se retrouvera
Parce qu'il faut tenir pour aider ceux qui risquent leur vie
Parce que c'est difficile
Parce que nous tiendrons, parce que vous tiendrez

*Nous vous souhaitons le meilleur,
les lumières et la chaleur,
nous vous souhaitons d'avoir un grand cœur*

*Que 2021 soit bienveillante,
tendre et chantante !*

Hannut en fête DIFFÉREMMENT

Nous savons que cette période est difficile à plus d'un point de vue.
Nous partageons la souffrance de ceux qui sont impactés au niveau de leur santé ou d'un point de vue économique.
Et que dire de vous qui avez perdu un proche ?
Nous avons dès lors fait le choix de célébrer les fêtes différemment mais de vous soutenir en dépit des difficultés.

Trois enjeux ont été au cœur de nos préoccupations :

- Maintenir la vitalité de notre centre-ville
- Illuminer la ville et mettre de la chaleur dans nos cœurs
- Divertir dans le respect des normes sanitaires.

Ce programme se décline comme suit :

Les K dolls et les chats peints de Noël égaient depuis plusieurs jours déjà les rues et les vitrines de nos commerçants.
Nous remercions les habitants qui ont participé avec cœur et enthousiasme à ces différents projets.

La bougie de la solidarité entre commerçants réchauffe les vitrines de la flamme de l'espérance.

Vous avez pu admirer **les illuminations du centre-ville**, des ronds-points et de nos villages où de majestueux sapins ont trouvé refuge et rayonnent de mille feux pour les habitants.

Le village du Père NOËL apportera quant à lui la touche de féerie indispensable à cette période.
Les lettres au Père NOËL y seront traitées comme il se doit.

La quinzaine hannutoise se décline cette année en 100 X 200€ à gagner grâce à des épreuves qu'il vous faudra remporter chaque jour pour participer à un tirage au sort.
Soyez attentifs du 15 au 31 décembre. Les détails vous seront transmis quotidiennement sur les réseaux sociaux et par affichage sur le chalet de la maison du Père NOËL.

En apothéose des surprises que nous vous avons concoctées, nous vous invitons à visionner **les parades virtuelles** préparées juste pour vous. Vous pourrez nous rejoindre sur le net pour les découvrir.
Vous recevrez en temps utiles les liens pour pouvoir vous connecter.

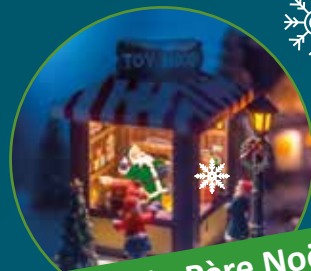
Pour symboliser la victoire de la ville sur cette pandémie qui nous a tant meurtri, nous vous invitons à découvrir notre en acier Corten sur la Grand Place.
Il sera désormais notre symbole de force face à l'adversité.



K dolls & chats peints
jusqu'à la mi-janvier



Illuminations
tout le mois de décembre



Village du Père Noël
du 15 décembre
au 3 janvier



Quinzaine hannutoise
du 15/12 au 31/12



Parade VIRTUELLE



GESTION
CENTRE-VILLE
HANNUT ASBL

SOMMAIRE

Page 1

- Vœux
- Hannut en fête

Page 2

- Langes d'enfants : quels déchets ?
- Votre bibliothèque travaille pour vous
- Intempéries
- Epandage hivernal
- Mobitic
- Chutes dues aux mauvaises conditions atmosphériques

Page 3

- Déconfinons notre voix
- Plantation de haies
- Avis aux entrepreneurs
- Taxe déchets ménagers

Page 4

- Ouverture Plopsaqua
- L'ALE déménagement
- Administration communale : horaires spéciaux
- Rappel des mesures Covid
- Collecte des plastiques agricoles
- Appli Ride & Buy
- ETA l'Aurore

Imprimé sur
papier recyclé

JE SOUTIENS MES COMMERCANTS LOCAUX



Soutenons l'horeca et le commerce local

A Hannut, vos achats chez vos commerçants sont possibles en toute sécurité, via téléphone, Facebook ou leurs sites internet.

Pour vos délicieux plats,
le "takeaway" et la livraison
sont également possible.

www.hannut.be



Bonne
lecture !



→ ACTU' INFOS

Langes d'enfants : pas de changement avant 2022

Dès 2022



Les langes d'enfants : un déchet pas comme les autres

Les langes d'enfants sont passés en quelques années d'une composition faite majoritairement de cellulose biodégradable à une structure composée désormais en grande partie de plastique et de produits chimiques.

Pour l'intercommunale Intradel, ces langes représentent environ 45 % des indésirables présents dans les conteneurs des déchets organiques. Les y laisser reviendrait à épandre sur les champs cultivables 280 particules ($\leq 5 \text{ mm}^3$) de plastique par m^2 de terre de culture.

Si ces langes sont extraits du processus de compostage, il est devenu nécessaire, tant en termes économiques que pour la qualité du compost, de supprimer les langes d'enfants de la fraction organique des déchets collectés en porte-à-porte.

Quel changement sur Hannut ?

Dans votre commune, pas de changement avant le 1^{er} janvier 2022. Les langes d'enfants sont toujours à déposer dans le conteneur vert en 2021 ; ils seront enlevés du processus pour garantir la qualité du compost.

À partir du 1^{er} janvier 2022 : les langes ne pourront plus être jetés dans le conteneur vert (fraction organique), mais bien avec les déchets ménagers résiduels, dans le conteneur gris.

Ce "transfert" (de l'organique vers le résiduel) permettra de favoriser le traitement des déchets organiques et d'accroître progressivement la qualité du compost produit. Toutefois, ce changement demande un temps de réflexion pour ajuster la taxe "immondices" et ne pas défavoriser ses utilisateurs (ménages, crèches, gardiennes ONE, ...). Raison pour laquelle la commune ne mettra ce changement en œuvre qu'à partir du 1^{er} janvier 2022.

Attention aux labels !

Si vous souhaitez poser un geste environnemental en changeant de marque de langes pour une version plus "verte", nous attirons votre attention sur le fait qu'il est essentiel d'éviter toute confusion entre les langes "biodégradables" et :

- les langes "bios" ou "écologiques" qui sont labellisés essentiellement pour des questions de santé publique (ex : sans latex, sans parfums, sans métaux lourds, ...) ;
- les langes dits "compostables" : la mention "compostable" fait souvent référence à l'emballage uniquement.

Des langes réutilisables ?

Et pourquoi pas ? Le linge lavable n'est plus celui de nos grands-parents et reste le moyen le plus écologique (ce que l'on jette est 100 % biodégradable et compostable) et le plus économique pour changer les couches de nos enfants.

INTEMPÉRIES

Les intempéries augmentent le risque d'accident. Des précautions simples et une conduite adaptée s'imposent.

Brouillard à couper au couteau ou épais manteau de neige... Si l'on ne peut rester chez soi, la prudence exige d'adapter son comportement aux conditions climatiques.

Bien équipée, l'automobile a besoin, face aux intempéries hivernales, d'un pilote qui adapte sa conduite aux conditions de circulation. Adapter sa vitesse, c'est garder le contrôle !

Sachant que les mauvaises conditions atmosphériques qui peuvent perturber la circulation sont habituellement annoncées bien à l'avance via les médias, ce qui permet aux travailleurs de prendre les précautions nécessaires, l'élément d'imprévisibilité est souvent sujet à discussion.

Prendre conscience de sa sécurité et préserver celle des autres sont les attitudes essentielles. L'effort de chacun, l'affaire de tous !



EPANDAGE HIVERNAL

L'épandage hivernal de sels de déneigement est pratique courante pour assurer la sécurité des automobilistes et des piétons, tout en essayant de diminuer les répercussions environnementales.

Malheureusement, malgré toutes les précautions prises par les services communaux, il arrive de constater des projections de sel au-delà de la voirie, soit sur les bas-côtés, voire même les propriétés privées.

Les plantes et/ou arbustes appartenant aux particuliers sont alors soumis aux agressions du sel ce qui n'est pas sans incidence sur leur croissance.

Nous vous conseillons donc vivement de prendre les mesures nécessaires afin de protéger vos plantations contre ce sel.

Pour ce faire, plusieurs moyens peuvent être utilisés :

- ✓ buttage, fabriqué à l'aide de paille, de feuilles mortes, de terre ou de terre
- ✓ bâche en plastique transparente tendue par des piquets
- ✓ ou autres produits vendus dans des quincailleries ou des jardinerie (toiles géotextiles, jute, plastiques "à bulles", etc...)



Votre bibliothèque travaille pour vous



**Votre bibliothèque fermera ses portes au public
du 24 décembre au 17 janvier**

Le réseau des bibliothèques publiques en province de Liège travaille actuellement sur un nouveau portail qui vous permettra d'accéder à l'ensemble de son catalogue et à de nombreux services en ligne.

- Aucun service ne sera accessible durant cette période.
- Nous vous invitons dès lors à prendre vos dispositions pour tout ce qui concerne l'emprunt et le retour des documents.
- Conscients des désagréments que cette fermeture peut engendrer, nous sommes certains que vous serez conquis par les nouveaux avantages du nouveau portail : performant, rapide, complet, agréable d'utilisation !

**Avez-vous des questions ?
N'hésitez pas à interroger
votre Bibliothécaire !**



Modules d'initiation aux nouvelles technologies pour les Seniors

en collaboration avec
la Province de Liège
dans le cadre du projet



Quoi ? module d'initiation aux nouvelles technologies

Pour qui ? toute personne intéressée **Où ? dans la salle Jean Renard**

- Quand ?**
- le 26 janvier** ✓ de 9h30 à 12h : utiliser un smartphone/une tablette
✓ de 13h à 15h30 : les outils de visioconférence (exposé)
 - le 16 février** ✓ de 9h30 à 12h : rechercher efficacement sur Internet
✓ de 13h à 15h30 : TikTok/Instagram (exposé)
 - le 26 janvier** ✓ de 9h30 à 12h : Facebook
✓ de 13h à 15h30 : vidéoconférence (atelier)



Prix ? 5€ à payer à l'inscription et ils vous seront rendus si vous participez au module choisi.
Inscription ? pcs@hannut.be ou 019 51 93 86 ou 019 51 93 88

Au vu de la crise sanitaire et afin de respecter les mesures de distanciation sociale, les inscriptions sont limitées à 5 personnes par module. Il vous est également demandé de prendre votre propre matériel (tablette, smartphone, ordinateur portable, ...)
Vous pouvez consulter la liste des modules sur le site www.provincedeliege.fr/mobitic.
N'hésitez pas à nous faire part de ceux qui pourraient vous intéresser pour les prochaines dates.

CHUTES DUES AUX MAUVAISES CONDITIONS ATMOSPHERIQUES

L'émerveillement du paysage des premières gelées hivernales peut vite tourner au cauchemar si, une fois dans le tableau, vous glissez sur la chaussée glacée ...



S'il est peu souhaitable, ce cauchemar peut pourtant être bien réel.

Les conditions climatiques (et particulièrement les épisodes de verglas) contribuent à accentuer le nombre de blessures par chute.

Et en matière d'accident, la preuve est un élément capital.

Nous vous invitons dès lors à prendre connaissance des éléments repris ci-dessous.

Lors de toute éventuelle déclaration de sinistre, il appartient à la victime de prendre les dispositions suivantes lors d'une chute sur sol glissant (trottoirs, parking non dégagés, etc.) :

- ✓ vérifier la présence d'un témoin non apparenté et prendre ses coordonnées ;
- ✓ préciser l'heure et le lieu exact de la chute (adresse, n° de la maison devant laquelle la chute s'est produite, nom des propriétaires, etc.)
- ✓ prendre des photos des lieux
- ✓ porter plainte auprès des services de police (en l'absence de témoin)
- ✓ transmettre ces documents dès que possible auprès de sa compagnie d'assurance et/ou de la Ville

Ces éléments seront capitaux dans la prise de position.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il appartient à chacun de dégager son trottoir sous peine de voir sa responsabilité engagée.

L'effort de chacun, l'affaire de tous !

DECONFINONS NOTRE VOIX

**SANS TON MASQUE
C'EST MOI QUI CASQUE !**

**TENTE PAS TA CHANCE,
GARDE TES DISTANCES !**

**PRENDS PAS LA FOUDRE,
TOUSSE DANS TON COUDE !**

**SOIS MALIN,
LAVE-TOI LES MAINS !**

La ville de Hannut, en collaboration avec la Maison des Jeunes, Infor Jeunes et le CLPS Huy-Waremme, lance la campagne « Déconfinons NOTRE voix » !

Il s'agit d'une campagne qui souhaite mettre en avant des jeunes responsables qui comprennent la situation actuelle ! Mais aussi reconnaître les efforts des jeunes et les encourager à persévérer dans cette période particulière !

Qui se cache derrière cette campagne ?

La campagne de sensibilisation « Déconfinons NOTRE voix » a été réalisée par et pour les jeunes hannutois de 14 à 20 ans. Sur base de leur feed-back, leurs observations éclairées, elle a été réfléchie pour refléter leur expérience.

Le but ?

À travers cette campagne positive, inclusive et humoristique mais sérieuse, les jeunes espèrent encourager leurs pairs à continuer à appliquer les mesures sanitaires (gestes barrières) et à prendre soin de soi et des autres !

Les jeunes veulent également rappeler à leurs pairs qu'ils ont le pouvoir de modifier la situation à leur échelle en portant un masque, en se lavant les mains, en gardant leurs distances, en limitant les contacts étroits avec les autres, etc.

Comment la découvrir ?

La campagne est illustrée par les jeunes à travers des vidéos, des affiches, une page Facebook. Alors curieux de la découvrir ? Cap de la partager sur les réseaux sociaux ?



Avis aux agriculteurs : plantation de haies avec le PCDN



Dans le cadre d'un projet de restauration du maillage écologique, le Plan Communal de Développement de la Nature de Hannut (PCDN) peut vous aider à financer l'achat de plants pour l'implantation de haies sur vos parcelles agricoles et réaliser avec vous les travaux de plantation.

Les haies peuvent être plantées sur talus communal ou sur votre parcelle pour délimiter, par exemple, deux cultures différentes. Elles offrent différents avantages : elles limitent le dépôt de déchets sauvages sur vos cultures, l'érosion des sols, le ruissellement et les coulées de boues d'une part, et elles augmentent la biodiversité sur vos parcelles et donc la résilience de vos cultures aux maladies et indésirables.

Le PCDN peut intervenir pour la totalité des frais d'achats de plants, dans la limite des budgets disponibles. Les plantations devront être réalisées avant le 31 décembre 2021. Ce projet a pour objectif de restaurer le maillage écologique du territoire hannutois et de favoriser la biodiversité dans nos campagnes.

Que vous soyez intéressé(e) par la plantation de haies sur votre parcelle ou sur l'accompagnement communal jouxtant votre terrain, n'hésitez pas à contacter le Service Environnement à environnement@hannut.be ou au 019/51.93.68.

Avis aux entrepreneurs : apport de déchets au dépôt communal

Suite à l'entrée en vigueur de l'Arrêté de Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres, imposant notamment des procédures de traçage, d'analyse et de traitement selon les cas, la Ville de Hannut rappelle aux indépendants qu'il est désormais interdit d'apporter des terres et/ou des déchets inertes issus de chantiers au dépôt communal de Hannut.

Pour vos terres de chantiers, il convient de prendre vos dispositions afin de respecter les dispositions de l'Arrêté précité, notamment en termes de traçage et d'analyse des terres.

Les déchets inertes doivent être évacués par vos soins suivant les filières du tri propres aux indépendants. Pour rappel, l'accès aux recyparcs d'Intradel vous est également autorisé, sur demande préalable de votre "pack indépendant" (voir sur www.intradel.be).

Seuls les **déchets verts et encombrants** des indépendants sont donc encore autorisés au dépôt communal, selon les tarifs en vigueur et uniquement aux heures d'ouverture suivantes :

- le lundi et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 15h30 ;
- les mardi, mercredi et jeudi de 8h à 12h.

Vos déchets doivent être **triés au préalable et présentés à votre arrivée sur place** à l'agent communal. Tout dépôt non contrôlé par l'agent communal sur place est interdit.

Pour rappel, les déchets encombrants et déchets verts des ménages sont interdits au dépôt communal et doivent être apportés au recyparc Intradel ou évacués par la Ressourcerie du Pays de Liège (pour les encombrants, sur rdv au 04/220.20.00).

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service des Infrastructures communales au 019/51.93.78.

TAXE sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers

Le Collège communal informe la population du principe de la taxe relative à l'enlèvement et au traitement des déchets ménagers en 2021.

Le montant de la taxe forfaitaire annuelle n'augmente pas par rapport à l'année 2020. Elle s'élève à 90,00€ pour une personne isolée, à 120,00€ pour un ménage constitué de 2 personnes, à 145,00€ pour un ménage de 3 personnes et à 170,00€ pour un ménage de 4 personnes ou plus.

Ce montant comprend notamment les collectes en porte-à-porte des PMC et des papiers-cartons, l'usage des bulles à verre, l'accès au Recyparc ainsi qu'un quota de déchets et de levées de conteneurs présents dans le logement.

En vue de favoriser les bons trieurs, ce quota comprend 30 kilos de déchets ménagers (conteneur noir) par habitant, 30 kilos de déchets organiques (conteneur vert) par habitant et 30 levées de conteneurs par ménage. Si vous triezy bien, il y a moyen de n'avoir aucun supplément !

Pour le surplus, le prix des déchets s'élève à :

- 0,13 € pour tout kilo de déchets ménagers (conteneur gris) au-delà de 30 kg jusqu'à 100 kg/hab
- 0,26 € pour tout kilo de déchets ménagers (conteneur gris) au-delà de 100 kg/hab
- 0,08 € pour tout kilo de déchets organiques (conteneur vert) au-delà de 30 kg/hab

Le prix des levées, au-delà du nombre de vidanges reprises dans la taxe forfaitaire (comme mentionné ci-dessus), est fixé à 0,75 €/levée.

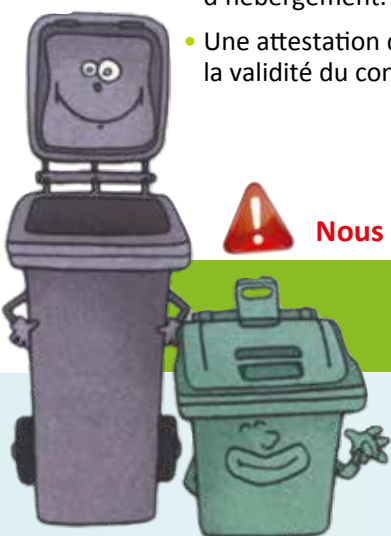
QUELLES SONT LES MESURES SOCIALES QUI ACCOMPAGNENT CETTE TAXE ET QUELLES DÉMARCHES DOIS-JE ENTREPRENDRE ?

1. Pour l'année 2021, est exonérée de la partie fixe de la taxe toute personne qui, au 1^{er} janvier, est :

- Inscrite comme **isolée** au registre de la population et réside habituellement en **maison de repos ou de soins pour personnes âgées** ;
- Inscrite comme isolée au registre de la population et séjourne habituellement en milieu psychiatrique ;
- Renseignée comme commerçant, quelle que soit sa forme juridique, ayant son siège social et/ou d'exploitation sur le territoire de Hannut (sans être domicilié dans l'immeuble) et ayant **recours à un collecteur privé** pour l'évacuation des déchets "de type ménagers" issus de son activité commerciale.

Documents à produire :

- Une attestation émanant de l'établissement d'hébergement.
- Une attestation du collecteur privé certifiant la validité du contrat pour l'année 2021.



Nous vous rappelons que toutes ces démarches doivent être effectuées chaque année.

Pour bénéficier d'une de ces exonérations ou d'une de ces réductions, il convient d'envoyer au Service Finances de l'Administration communale, entre le 4 janvier et le 28 février 2021, le document cité ci-avant.

Renseignements complémentaires :

- ✓ pour les aspects "taxe" : service Finances 019 51 93 81 - email : finances@hannut.be
- ✓ pour le tri et la collecte des déchets : service Environnement 019 51 93 68 email : environnement@hannut.be





Depuis le vendredi 11 décembre, la piscine 25 mètres ouvre exclusivement aux habitants de Hannut et Landen



TARIF RÉDUIT (pour UNE heure)

3,00 € pour les visiteurs $\geq 1m$

1,50 € pour les visiteurs $\geq 85 cm - \leq 99 cm$

Les enfants de moins de 85 cm ne doivent pas réserver de billets.

Sur réservation uniquement (www.plopsaquahannutlanden.be) et présentation de la carte d'identité

Utilisation d'un casier : achat **unique** d'un jeton (5€)

PARKING GRATUIT

Dès les mesures Covid soulevées



TARIF	Hannutois	Non Hannutois
Accès unique	5€ (parking gratuit)	22.50€
Prix abonnement annuel (parking compris)	99,99€	129.99€

Plus d'informations : www.plopsaquahannutlanden.be

Tarifs spécifiques pour les écoles hannutoises et nos clubs sportifs, les enfants $\leq 3m$, les séniers ($\geq 70ans$)

OUVERTURE

DU BASSIN DE NATATION

Depuis peu les bassins de natation peuvent à nouveau accueillir les nageurs, c'est dans ce contexte sanitaire particulier que s'ouvre notre Plopsaqua.

Contexte qui nous a obligé à mettre certaines mesures en place afin que la pratique de la nage puisse se faire en toute sécurité :

- L'accès est réservé aux habitants de Hannut et Landen sur réservation
- Seul le bassin de natation est accessible pour nager, toutes les parties récréatives restent fermées
- Les heures d'ouverture sont limitées
- L'accès au bassin est limité à 1h00
- Le nombre de personnes dans le bassin est limité à 16 personnes
- Le port d'un masque couvrant la bouche et le nez est obligatoire pour les visiteurs âgés de 12 ans et plus, depuis le parking jusqu'aux vestiaires
- Les mesures sont prises en interne pour la désinfection des espaces communs et des vestiaires
- L'accès est limité aux personnes en bonne santé et qui ne présentent aucun symptôme de maladie.

Dans quelques temps, nous serons heureux de pouvoir vous donner accès à l'ensemble du site.

C'est pourquoi vous trouverez dans le tableau infra l'ensemble des tarifs applicables, maintenant et quand le complexe pourra ouvrir pleinement.

Toutes les informations se retrouvent sur <https://www.plopsaquahannutlanden.be>



DÉMÉNAGE

A PARTIR DU 1^{er} FÉVRIER 2021
l'agence locale pour l'emploi
vous reçoit à la MAISON DE L'EMPLOI
Place des Déportés Réfractaires.

RAPPEL DES MESURES COVID POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

(information du 15 décembre 2020)



COUVRE FEU
22h00 - 6h00
EXCEPTION LA NUIT
DU 24 AU 25 DÉCEMBRE
00h00 - 6h00



LES FEUX D'ARTIFICE
tant sur le domaine public
que sur le domaine privé
SONT INTERDITS

Il est important, pour limiter la propagation du virus, de respecter les six règles d'or dans tous ses contacts sociaux. Par ailleurs, un certain nombre de restrictions sont imposées :

- Il est recommandé de **ne pas avoir de contacts rapprochés avec plus d'une personne ne faisant pas partie de son foyer**. On entend par "contact rapproché" un contact de plus de 15 minutes, sans respecter les 6 règles d'or telles que la distance de sécurité et le fait de ne pas porter un masque. Il est vivement déconseillé aux grands-parents d'avoir des contacts rapprochés avec leurs petits-enfants.
- **Chaque ménage** est autorisé à accueillir à la maison ou dans un hébergement touristique **maximum un même contact rapproché** durable par membre du ménage à la fois, par période de 6 semaines.
- **Une personne isolée peut en plus de ce contact rapproché durable accueillir à la maison ou dans un hébergement touristique une personne supplémentaire à un autre moment**. Les mesures de distanciation sociale doivent être respectées avec cette personne supplémentaire et il est recommandé de ne pas trop alterner ce contact supplémentaire. En revanche, le contact rapproché durable est lui fixe. **À titre exceptionnel, une personne isolée peut accueillir en même temps le contact rapproché durable et la personne supplémentaire susmentionnée à la maison ou dans un hébergement touristique le 24 ou le 25 décembre 2020.**

COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Intradel réitère sa collecte des plastiques agricoles sur Hannut en 2021. Celle-ci aura lieu

du lundi 8 février au jeudi 11 février 2021 de 9h à 16h
et le vendredi 12 février 2021 de 9h à 12h,
au dépôt communal de Hannut (rue de Tirlemont 110).

Attention, il vous sera demandé de **présenter votre carte d'identité**, faute de quoi la collecte vous sera refusée.

Pour rappel, 3 fractions de plastiques agricoles sont acceptées (films fins en LLDPE - films épais en LDPE - cordes, ficelles, bigbags). Les plastiques doivent être triés sur votre site d'exploitation avant d'être amenés à la collecte. Les déchets qui ne seraient pas triés avant d'être présentés seront refusés systématiquement. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le guide pratique sur les plastiques agricoles sur le site d'Intradel (www.intradel.be).

Cette collecte, désormais facturée par Intradel aux communes, sera prise en charge par la Ville de Hannut en 2021 et ne sera donc pas refacturée aux agriculteurs.

En dehors de cette collecte ponctuelle, vous pouvez également vous rendre dans les Biocentres d'Intradel de Grâce-Hollogne et de Soumagne, selon les horaires renseignés sur le site d'Intradel (www.intradel.be).



Plus d'infos :
Service Environnement
environnement@hannut.be
019 51 93 68

A LA RECHERCHE DE TESTEURS !!! Ride&Buy – Qu'est-ce que c'est ?

Ride and Buy est une application mobile qui permet de favoriser les déplacements à vélo ou à pied et de récompenser les comportements vertueux en favorisant les commerces locaux.

La ville de Hannut a pour ambition de développer une seule application permettant à la fois de calculer l'effort (individuel et collectif) réalisé pour le climat, d'utiliser un vélo partagé, d'avoir des informations sur les itinéraires à privilégier en mobilité douce, de créer une communauté d'utilisateurs, de récompenser son comportement positif via des points fidélité dans les commerces du centre, d'améliorer la qualité de l'air.

L'origine de ce beau projet ?

Les écoles secondaires ont été sollicitées pour participer à une réflexion sur l'amélioration de la qualité de vie dans le centre de Hannut. Des ateliers d'intelligence collective sont organisés avec les étudiants, l'ASBL Centre-Ville, la Ville.

En janvier 2021 débutera la création et la mise en service de l'application, pour se faire nous avons besoin d'un groupe de testeurs. Ce groupe permettra de faire un retour instantané sur l'application pour l'améliorer, l'adapter en fonction de la réalité du terrain.

Envie de faire partie du groupe qui aidera à réaliser un premier projet utilisant des technologies innovantes sur le territoire hannutois ?

Vous utilisez le vélo ou la marche à pied comme moyen de transport quotidien ?

Merci d'envoyer votre candidature à sophie.grenier@hannut.be pour le 8 janvier.



ETA AURORE

DENEIGEMENT ENTREE DE COURS DENEIGEMENT
AIRES DE STATIONNEMENT DENEIGEMENT DE
COULOIRS ET ESCALIERS DENEIGEMENT SORTIES DE
SECOURS AUTRES TACHES POUVANT VOUS AIDER !



Un service personnalisé et efficace

Entreprise de travail adaptée L'aurore

106, Rue de Tirlemont – 4280 – Hannut

019/ 51 66 48 – Email : aurore.eta@cpahannut.be

